



# APPEL A PROJETS 2018

## PREAMBULE

Le contrat de ville de GrandAngoulême a été signé le 22 avril 2015. Il vise à réduire les inégalités constatées à l'échelle de l'agglomération. Il comprend trois piliers stratégiques déclinés en 7 priorités, et doit guider les partenaires signataires et les porteurs de projets.

Le contrat de ville exprime l'engagement de chaque partenaire dans le respect de son cadre d'intervention à mobiliser en premier lieu ses moyens de droit commun pour agir sur les territoires prioritaires.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville ne sont utilisés qu'en complément des moyens de droit commun ; c'est une disposition majeure de cette nouvelle contractualisation.

## LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2018 :

Les partenaires du contrat de ville de GrandAngoulême ont décidé lors du comité de pilotage du 19 septembre dernier des modalités de pilotage du contrat pour la période 2018-2020.

**1. Equilibrer les 3 piliers du contrat<sup>1</sup>** en accentuant fortement en 2018 le soutien au pilier Emploi-développement économique et au pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : objectif de 30% des financements sur le pilier Développement Economique Emploi (contre 11 % actuellement).

Par ailleurs, l'égalité femmes/hommes demeure une priorité transversale sur l'ensemble des piliers. Au-delà de cette orientation, il convient que 10% des financements soient consacrés sur la prévention de toutes les discriminations, les actions correctrices des inégalités entre les femmes et les hommes et la promotion des valeurs républicaines

Enfin, concernant le pilier « Cohésion sociale », le comité de pilotage souhaite que la programmation 2018 privilégie les axes suivants :

- L'apprentissage de la langue
- La médiation sociale et interculturelle
- Les Programmes de Réussite Educative.
- L'accès à la santé.
- La participation des habitants.

**2. Favoriser les actions collectives et ambitieuses en encourageant de nouveaux partenariats.** Les projets impliquant plusieurs opérateurs seront prioritaires sur les actions à porteur unique. En complément, l'effort de diversification des sources de financements, notamment l'appel au mécénat et au secteur privé, devra être amplifié.

---

<sup>1</sup>Les programmations 2015, 2016, 2017 se répartissent à 11% sur le pilier Emploi-Economie, 12 % sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain et 77 % sur le pilier Cohésion sociale.

**3. Renforcer la lisibilité de la politique de la ville et optimiser les ressources afin de préserver les capacités d'actions dans le temps.** Toutes les informations sur les financements sollicités dans le montage budgétaire du projet doivent être indiquées (financements acquis, demande déposée auprès du financeur, valorisation ...) pour permettre d'apprécier la faisabilité financière du projet.

De même, afin de laisser place à des actions nouvelles, les reconductions d'actions seront limitées dans le temps. Toutefois, des projets pluriannuels pourront être déposés sur la période 2018-2020. En parallèle, la dégressivité des financements de l'Etat se fera sur 3 ans et le comité de pilotage souhaite que 10% de projets nouveaux puissent être financés chaque année.

**4. Améliorer l'information des partenaires sur les bénéficiaires des projets.** Le public visé par les actions (indicateur en nombre, en genre et en statut) ainsi que les modalités de mobilisation seront un critère de sélection des projets. La qualité des indicateurs d'évaluation sera un critère essentiel de l'instruction de ces dossiers.

Ces quatre objectifs guideront les avis de la Conférence des financeurs sur les projets à retenir pour la programmation dès 2018.

#### **LES MODALITES DE DEPOTS DES DOSSIERS :**

**Comme pour l'exercice 2017, le dépôt des demandes de subvention (2018) et des bilans financiers et qualitatifs (2017) sont dématérialisés.**

Les porteurs de projet devront saisir leurs dossiers CERFA complets (n° 12156\*04 et n° 15059\*01) sur la plateforme extranet accessible à partir du site : [addel.cget.gouv.fr](http://addel.cget.gouv.fr)

Vous trouverez ci-joint un guide d'utilisation avec, en cas de problème, les coordonnées d'une cellule d'accompagnement que vous pourrez contacter (page 8 du guide), tél : 09 70 81 86 94 – [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)

Une fois la saisie terminée, vous enregistrerez les CERFA en format PDF (en n'omettant pas l'attestation et la déclaration sur l'honneur) et les transmettez à l'adresse suivante : [pref-polvil@charente.gouv.fr](mailto:pref-polvil@charente.gouv.fr)

Vous imprimerez également les CERFA et les transmettez **signés** à la préfecture à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente  
SCPPAT/BCIAT – Politique de la ville  
7-9, rue de la préfecture  
CS 92301  
16023 ANGOULÊME CEDEX

**La date limite de dépôts des dossiers est fixée impérativement au 15 décembre 2017.  
Tout dossier incomplet et/ou remis après cette date ne sera pas examiné.**

## CALENDRIER :

- 19 octobre 2017 à la préfecture : réunion d'information aux porteurs de projets et lancement de l'appel à projets, proposée par les services de l'Etat
- Novembre 2017 : accompagnement des structures dans la rédaction des demandes,
- **15 décembre 2017** : date limite de réception des dossiers,
- Janvier-février : instruction des dossiers par les services techniques,
- 28 février 2018 : comité des financeurs, arbitrages sur la programmation 2018,
- Mars 2018 : validation de la programmation du BOP 147 et information des porteurs de projets,
- De avril à juin 2018 : engagement de cette programmation.

## ET POUR VOUS AIDER....

Un **accompagnement** par les équipes techniques des signataires. Leur appui pour le montage des projets doit être plus systématiquement sollicité, individuellement ou en petits collectifs.

Vous trouverez en annexe, le vademecum du porteur de projet et une notice donnant quelques indications pour faciliter le remplissage du formulaire.

## CONTACTS :

### ÉTAT :

- Mme Karine BLANC, Déléguée du Préfet : 05 45 97 62 28

- Mme Fabienne RAPPET, préfecture : 05 45 97 62 98

Courriel : [karine.blanc@charente.gouv.fr](mailto:karine.blanc@charente.gouv.fr) - [fabienne.rappet@charente.gouv.fr](mailto:fabienne.rappet@charente.gouv.fr)  
[pref-polvil@charente.gouv.fr](mailto:pref-polvil@charente.gouv.fr)

### GRANDANGOULÊME :

- Mme Anne DEFRENNE, responsable pôle cohésion sociale : 05 45 38 89 24

Courriel : [a.defrenne@grandangouleme.fr](mailto:a.defrenne@grandangouleme.fr)

### MAIRIE D'ANGOULEME :

- Mme Marie-Laure AGARD, chargée de mission Politique de la Ville : 05 45 38 91 02

Courriel : [ml.agard@mairie-angouleme.fr](mailto:ml.agard@mairie-angouleme.fr)

### MAIRIE DE LA COURONNE :

- Mme Véronique JEAN, Directrice Education, Enfance, Jeunesse, Vie associative, Développement durable 05.45.67.32.93

Courriel : [agenda21@lacouronne.fr](mailto:agenda21@lacouronne.fr)

MAIRIE DE SOYAUX :

- M. Florent-Damien MARTY, Coordonnateur CLSPD, chef de projet POLVIL : 05 45 97 83 53 /  
06 31 37 73 72

Courriel : florent-damien.marty@mairie-soyaux.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Mme Laëtizia FREDAGUE, coordinatrice territoriale RSA : 05 16 09 64 50

Courriel : lfredaigue@lacharente.fr